

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 12 juin 2023

Objet

**Rénovation des
sources d'éclairage
public**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 juin 2023 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :

33

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT – Jean Claude GALAN – Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE – Martine CHEVAUCHERIE – Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT – Jean-Michel MEYRE – Régis DESCLAUX DE LESCAR - Hervé DROILLARD – Nadine GRENOUILLEAU – Nathalie BIJOUX - Nicole BONNAL – Christophe BAGILET - Vincent BUNEL -Olivier SAILHAN – Josette DURLIN -- Justine ADENIS – Monique FRENEL - Catherine ARNOLD – Jonathan SINSOU – Alexandre LEDOUX – Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nathalie LACUEY à Andrée COLLIN - Fatima SABI à Hervé DROILLARD - Céline PROUHET à Vincent BUNEL - Ahmed ASFOR à Alexandre BOURIGAULT – Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE - Kamel MEHERZI à Nicole BONNAL – Cédric JUIF à Pascal CAVALIERE – Séverine CASTAGNET à Catherine ARNOLD

Absent excusé : Nicolas CALT

Mme Justine ADENIS a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Autorisation de Programme Crédits de Paiement (APCP) concernant la rénovation en LED des sources d'éclairage public de la commune a été voté par le conseil municipal lors de la séance du 3 avril 2023 (délibération n°230403-05DE), dans les dispositions suivantes :

Opération 2301 – RENOVATION SOURCES ECLAIRAGE PUBLIC	
Autorisation de programme	1 200 000,00 €
Crédits de paiement 2023	300 000,00 €

Crédits de paiement 2024	300 000,00 €
Crédits de paiement 2025	300 000,00 €
Crédits de paiement 2026	300 000,00 €

Pour le financement de cette opération, une demande de prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable d'un montant total de 1 200 000,00 € sera réalisée auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Le nombre de versements et leurs caractéristiques financières restent à définir.

Pour mémoire, la ville de Floirac possède un parc d'environ 2900 points lumineux qui assure l'éclairage des espaces publics. Ce patrimoine s'est constitué depuis le milieu du XXème siècle, a évolué au gré des aménagements et réglementations. Il est aujourd'hui assez disparate, constitué de sources diverses (lampes mercure, sodium basse pression, haute pression, iodures métalliques, LED), d'âge variable, de puissances diverses (de 70W à 400W) et de rendements moyens à médiocres.

Depuis 2016, la Ville intègre dans tous ses aménagements neufs des lampes à bloc LED, la source ayant le meilleur rendement énergétique et dont les prix ont considérablement baissé au cours de la dernière décennie. Pour aller plus loin dans la rénovation de ce patrimoine, en cohérence avec le plan de sobriété de la Ville, et en complément de l'extinction partielle de l'éclairage la nuit, il est cohérent d'avoir une politique spécifique de rénovation des lanternes et lampes.

Cet investissement permettra de rénover la quasi-totalité de ces équipements (taux de sources LED estimé à plus de 70% du parc) et ainsi d'avoir à l'horizon 2026, un patrimoine majoritairement rénové, efficace et économe.

Le premier volet de l'investissement en 2023, portera sur les zones à consommation importante (forte densité de lampes de 250W à 400W), notamment la pénétrante, ainsi que sur les lampes aux vapeurs de mercure. L'opportunité est saisie lors de la réalisation de certains travaux, par Bordeaux Métropole notamment, pour également procéder au changement de matériel.

Le tableau ci-dessous récapitule le plan d'investissement proposé sur les 4 ans de l'APCP :

	Rues concernées par la rénovation	Nombre de points changés
2023	- Sortie Rocade n°23, Rue de la Gabarre - Avenue Gaston Cabannes (partiellement) et voie de Pinel - Avenue de la Garonne (côté est) et Rue des Pibales - Place de la République, rues Pierre Lerein et Longchamps - Rue Emile Combes (partiellement), avenue Camille Pelletan, rue Georges Litalien, Impasse Louis Ellias, Cité et Impasse Guillot, Chemin Pouyanne - Rue Alfred Giret, du 8 mai 1945, rue Marcel Sembat - Cours Gambetta entre Vaillant Couturier et Paul Gros, rue Paul Gros (partiellement), Impasse Terre-Nègre - Pénétrante Est et avenue de Branne - Chemin des Garosse et rue Albert Camus - Chemin de Castes (partiellement) - Chemin de Cantemerle - Chemin de Cornier (côté passerelle pénétrante) - Ponctuellement Chemin de Martiny - Clos de la Payssière - Rues Pablo Picasso et Raoul Dufy	400

2024	- Places Mayensa et de la Souys (partiellement) - Rue Aristide Bergès - Rue Jules Guesde (partiellement) - Avenue de la Libération, rue de la Paix, rue Raymond Lavigne - Rue Paul Gros - Avenue Gaston Cabannes (depuis Jules Guesde jusqu'à la rocade) et voie de Pinel - Cours Gambetta entre Vaillant Couturier et Paul Gros, rue Paul Gros (partiellement), Impasse Terre-Nègre - Avenue de la Libération (nord) - Avenue Pasteur (partiellement) - Côtes de Monrepos, de l'empereur - Avenue Hubert Dubedout et rue Salvador Allende - Avenue François Mitterrand - Avenue Pierre Mendès France (entre François Mitterrand et Chemin de Cornier) - Quai de la Souys (hors emprise Euratlantique)	480
2025	- Chemin de Caumont - Avenue Pierre Semiriot, Rue de Sybirol, Rue des Tourterelles, rue Léon Blum, rue de l'Observatoire - Allée des Marguerites - Côté d'Henin - Rue du Belvédère - Rue Marc Chagall - Avenue de la Garonne ouest (partiellement), rue des Steamers, rue des Gondoles, rue Jules Guesde (partiellement) et rue du Mascaret - Rue Edouard Vaillant et Fernand Bistuer - Rue Emile Combes (partiellement), avenue Paul Laffargue (partiellement), rue René Dunoyer, rue Jean Dupas, rue Jean Monnet - Chemin Richelieu, Avenue Pierre Curie, avenue Jean Jaurès (partiellement), rue Olympe de Gouges, rue Coluche, Yves du Manoir et Simone de Beauvoir - Esplanade des Libertés - Rue Jean Miro, Federico Garcia Lorca, Allée Francisco Goya - Avenue René Cassagne - Rue Roger Salengro - Avenue Blanqui et Cours Gambetta - Chemin de Tirecul, rue Eugène Delacroix et Chemin de Castes - Rue de Cheze - Rue Voltaire, François Mauriac, Clément Marcot - Avenue Pierre Mendès France, rue Massenet, rue Erik Satie - Chemin des Plateaux (partiellement), chemin de Martiny, rue Berlioz - Rue des Verts Coteaux - Chemin des Bories	470

2026	- Rue Gounod et Gabriel Faure, Camille Saint-Saëns, Claude Debussy - Avenue des Mondaults - Rues Saint-Leu, Nelson Paillou, Pierre de Coubertin - Rue Jean Cocteau, Impasse des Noyers, rue Paul Eluard, rues Marcel Pagnol, Guillaume Apollinaire, André Malraux, Romain Rolland, Gilbert Cesbron - Avenue Marcel Paul - Places Mayensa et De la Souys (partiellement) - Rue des Carrelets, rue de la Lamproie, rue de l'Alose - Rue des Roseaux - Parc des Etangs - Avenue Pasteur et Paul Laffargue (partiellement) - Rue Léo Lagrange, Jean Larrey, Léon Jouhaux, Jean Graux, Denis Cordonnier, Marx Dormoy - Allée des Arènes - Allée Louise Michel - Place Hilaire Saura - Chemin de Cornier, chemin de Belle Croix, chemins des Lauriers, rue des Chênes, Jesse Owens - Avenue Pierre Semiot, Jean Lassauguette - Rue Copernic, du Belvédère, Allée Kepler, Newton, Galilée, d'Alembert - Chemin des Plateaux - Rue Darius Milhaud - Rue Jules Verne (partiellement)	452
		1802

Vu l'avis des Commissions Urbanisme et Patrimoine, Environnement et Cadre de Vie et Transition Ecologique réunies en date du 23 mai 2023.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le programme d'investissement pluriannuel ci-dessous :

Opération 2301 – RENOVATION SOURCES ECLAIRAGE PUBLIC	
Autorisation de programme	1 200 000,00 €
Crédits de paiement 2023	300 000,00 €
Crédits de paiement 2024	300 000,00 €
Crédits de paiement 2025	300 000,00 €
Crédits de paiement 2026	300 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Caisse des dépôts et consignations pour un prêt au moyen d'une convention de financement Intracting d'avance remboursable et à signer les documents correspondants, notamment les demandes de réalisation de fonds.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les bons de commande pour réaliser les travaux à l'issue des procédures de consultation, ainsi que tous les documents afférents.

Nombre de votants : 32
 Suffrages exprimés : 32
 Pour : 32 unanimité
 Contre :
 Abstention :

: **POUR EXTRAIT CONFORME :**
A la Mairie de FLOIRAC, le 13 juin 2023

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane', written diagonally across the page.